Jusqu'où peut aller l'implication des locataires ?

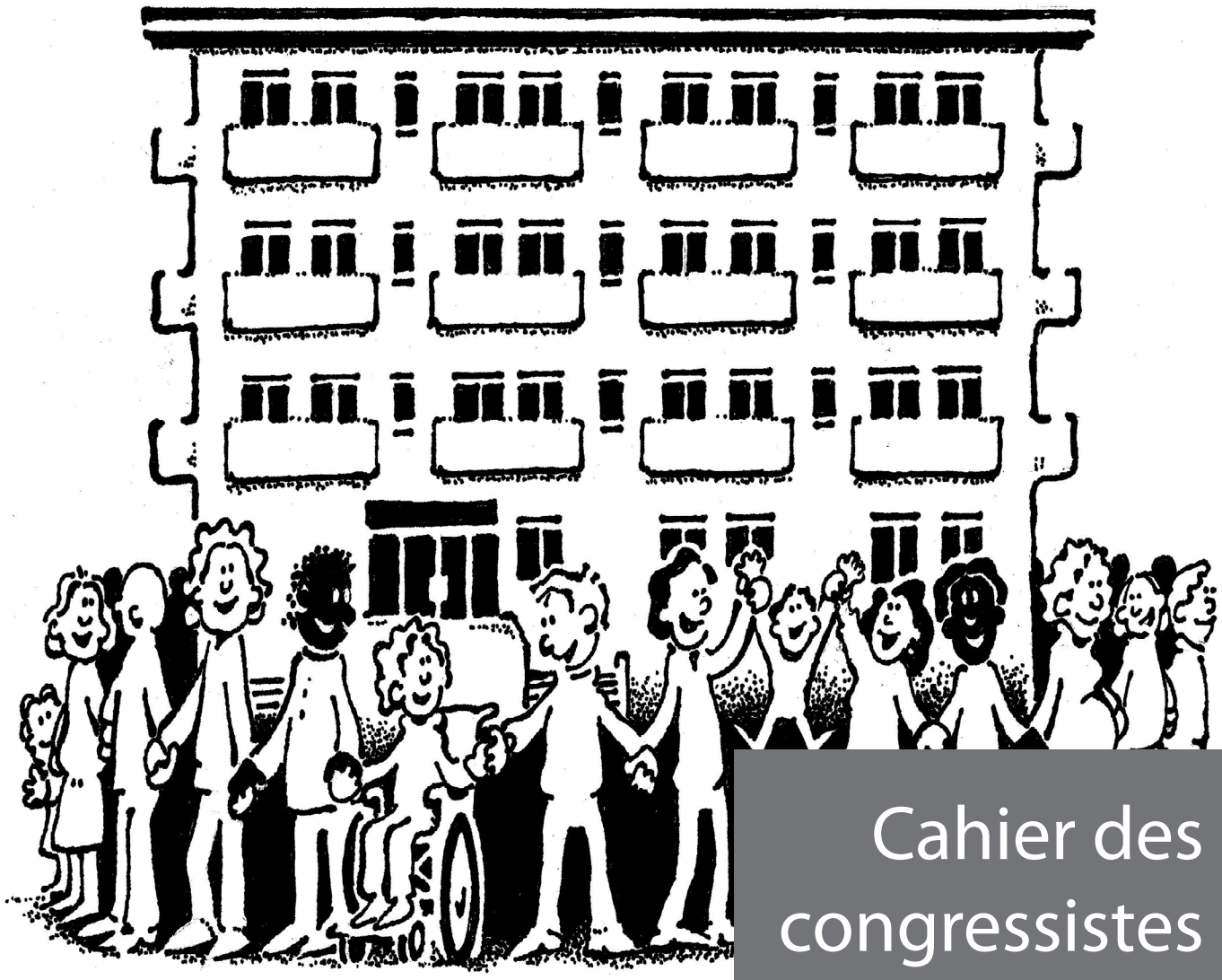

Cahier des congressistes

Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)

15e congrès
5 et 6 juin 2015
Université Laval, Québec

Mot de bienvenue

Au nom de tous les membres du conseil d'administration de la FLHLMQ, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux 230 délégué-e-s qui sont venus des quatre coins du Québec pour participer à notre 15e congrès placé sous le thème: «Jusqu'où peut aller l'implication des locataires ?». Plusieurs ont mis de longues heures pour être parmi nous et je les en remercie.

J'en profite également pour souligner la présence du président de la Confédération nationale du logement de France, notre ami Eddie Jacquemart, d'une délégation d'une douzaine de locataires de la Martinique, de chercheur-e-s de l'équipe du professeur Paul Morin, du président du Regroupement des offices d'habitation du Québec, Robert De Nobile et du vice-président de la Société d'habitation du Québec, François Therrien.

Alors que le gouvernement du Québec révise en profondeur ses programmes et ses structures, notamment en habitation sociale et qu'il cherche à réduire ses dépenses, la FLHLMQ invite les locataires actifs dans les HLM à réfléchir aux moyens de diminuer les coûts de gestion de nos immeubles par une plus grande implication de ceux et celles qui y habitent. À partir de différentes expériences de locataires qui, chacun à leur manière, changent les façons d'administrer les HLM, le 15e congrès de la FLHLMQ sera l'occasion d'établir quelles sont les conditions d'une véritable participation citoyenne dans le parc de logements publics au Québec. La mise en place prochaine de nouveaux offices sur tout le territoire du Québec doit absolument nous permettre de donner vie à l'article 58.4 de la Loi de la SHQ, qui prévoit l'obligation pour chaque office d'avoir un comité consultatif de résidant-e-s (CCR). Il doit être fini le temps où les droits des locataires étaient en option selon la grosseur de l'office.

Le conseil d'administration sera fier de vous rendre compte du travail accompli dans la dernière année, notamment des propositions que nous avons présentées au gouvernement, et des efforts que nous avons réalisés pour bien gérer les affaires de la fédération. Le congrès sera aussi l'occasion d'élire ceux et celles qui composeront le conseil d'administration de la FLHLMQ pour les deux prochaines années. Ce sera l'occasion d'un renouveau puisque plusieurs membres du conseil ne se représenteront pas pour des motifs de santé après plusieurs années de bons et loyaux services, notamment Jacqueline Boisvert, Carole Gauthier, Philippe Simard, Roger Brunet, Michel Legendre et Jean Crépeau.

Alors bon congrès et n'oubliez pas que c'est votre participation active qui fera le succès de notre grande rencontre annuelle.

Sylvain Labrecque
Président de la FLHLMQ

Ordre du jour

Vendredi 5 juin 2015

9h00 *Accueil*

10h00 Ouverture du congrès

10h15 Présentation et adoption du rapport d'activités 2014-2015

11h30 Présentation des états financiers 2014-2015

12h00 *Dîner*

13h30 Conférence: Jusqu'où peut aller l'implication des locataires?

- Discours de François Therrien vice-président de la SHQ
- Vidéo de la Coop de solidarité de Drummondville
- Des associations qui ont des employée-s avec Marie-Josée Sansoucy de Longueuil
- L'exemple d'un CCR actif avec Constant Joly de Sherbrooke
- Les locataires du logement abordable avec Rachelle Simard de Gatineau
- L'exemple d'un office régional avec Serge Laurin d'Oka

15h00 *Pause*

15h30 Ateliers pour poursuivre la discussion avec les panélistes de votre choix

17h00 *Souper*

18h30 Caucus régionaux d'élections au CA de la FLHLMQ (voir les numéros de locaux en page 4)

19h30 Soirée musicale et dansante ou Autobus vers le Vieux-Québec

Samedi 6 juin 2015

7h00 *Déjeuner*

8h30 Ateliers de discussion:

1. Comment augmenter la participation des locataires et déléguer des responsabilités avec Richard Fitzgérald (Grand salon)
2. Comment mieux comprendre nos voisins vivant des problèmes de santé mentale avec Nicole Martel (3342)
3. Comment intégrer les locataires des communautés culturelles dans nos associations avec Marzia Nouri (3344)
4. Comment tenir votre comptablité avec le petit logiciel de la fédération avec Jean Crépeau (2326)
5. Quels sont les droits des locataires et des associations avec Robert Pilon (2320)
6. Comment faire une demande dans le cadre du programme ID²EM pour 2015 avec Éli Pham (3105)

10h00 *Pause*

10h30 Débat sur les mesures pour favoriser l'implication des locataires avec les présidents de la CNL et de la FLHLMQ

12h00 *Dîner*

13h30 Présentation des nouveaux membres du CA et élection à la présidence

13h45 Discussion et adoption des propositions

15h15 Mot de remerciement et de clôture

Le conseil d'administration

Le congrès de 2013 a élu 16 locataires au conseil d'administration de la FLHLMQ pour un mandat de deux ans qui se termine avec le congrès de 2015. Durant la dernière année, Andréanne Marcil, de Terrebonne, Anita Toutloff, de Gatineau et Carole Gauthier, de Saguenay, ont dû démisionner avant la fin de leur mandat.

Soyez présent-e pour élire votre représentant-e vendredi à 18h30!

- Abitibi-Témiscamingue - local 3464 (fin de mandat de Luc Lelièvre)
- Bas-St-Laurent - local 3344 (fin de mandat de Bérangère Otis)
- Capitale nationale - local 3105 (fin de madat de Madeleine Drapeau)
- Centre-du-Québec - local 3344 (fin de mandat de Jacqueline Boisvert)
- Chaudière-Appalaches - local 3105 (fin de mandat de Réal Roy)
- Côte-Nord - local 3342 (poste vacant)
- Estrie - local 3364 (fin de mandat de Michel Legendre)
- Gaspésie - local 3344 (fin de mandat de Jean-Denis Racine)
- Lanaudière - local 2300 (poste vacant)
- Laurentides - local 2300 (fin de mandat de Roger Brunet)
- Laval - local 2300 (fin de mandat de Philippe Simard)
- Mauricie - local 3342 (fin de mandat de Gabrielle Couture)
- Montérégie - local 2320 (fin de mandat de Jean Crépeau)
- Montréal - local 2326 (fin de mandat de Julie Laprès et Sylvain Labrecque)
- Outaouais - local 3364 - (poste vacant)

Caucus régional le vendredi à 18h30

Élections au conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la FLHLMQ sont élus pour un mandat de deux ans

Les délégué-e-s de chaque région comptant au moins trois associations au congrès doivent choisir un ou une locataire pour représenter leur région au sein du conseil d'administration de la FLHLMQ. À défaut, il reviendra aux membres élu-e-s au CA de la FLHLMQ de voir la possiblité de coopter ou non un ou une délégué-e aux postes demeurés vacants.

Porte-parole de leur région et piliers de la fédération, les représentant-e-s sont chargés d'apporter les nouvelles des associations de leur région au conseil d'administration et, à l'inverse, d'informer et de mobiliser les associations de leur région sur les différents dossiers de la FLHLMQ.

Le conseil d'administration se réunit environ quatre fois par année dans une ambiance conviviale, mais néanmoins sérieuse. Ses membres sont régulièrement appelés à se prononcer (par téléphone ou par internet) sur les dossiers plus urgents entre les rencontres. Ils sont impliqués notamment dans la préparation et l'organisation du congrès.

Tout participant au congrès peut soumettre sa candidature s'il est proposé et appuyé par deux personnes de deux organisations membres distinctes. Envie de vous impliquer à l'échelle québécoise pour défendre les droits et les intérêts des locataires HLM? Présentez-vous et devenez un membre dynamique du conseil d'administration de la FLHLMQ!

C'est le congrès qui procédera ensuite à l'élection de la présidente ou du président du conseil d'administration de la FLHLMQ parmi les administrateur-trice-s élus par les régions. À leur première réunion, les membres du CA se répartiront entre eux les autres postes à l'exécutif.

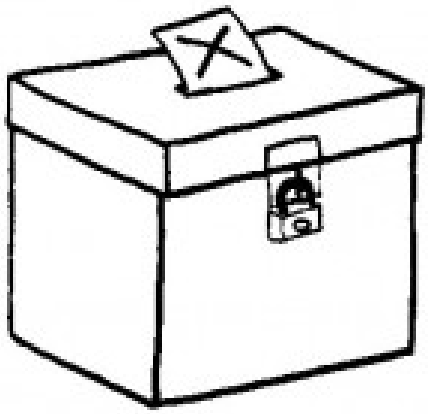

Pssst...

Peu importe le type d'élections, il est bon de se poser les questions suivantes avant de décider pour qui voter :

- **Quel candidat ou quelle candidate présente les idées qui correspondent le plus à mes valeurs?**
- **Est-ce que cette personne est crédible lorsqu'elle parle?**
- **Est-ce que cette personne va se «rappeler» de nous après son élection?**
- **Une fois élue, cette personne va-t-elle nous informer correctement de l'avancement des dossiers?**
- **Est-ce que cette personne va agir dans l'intérêt de tout le groupe qu'elle est censée représenter ou juste pour elle-même et ses ami-e-s?**

Une chance en or d'assurer maintenant l'avenir de nos HLM!

Voici un court résumé des principaux dossiers sur lesquels les membres du conseil d'administration ont mis le meilleur de leurs énergies pour faire avancer la cause des locataires de HLM.

Plusieurs évènements à venir en 2015 auront des effets très importants sur l'avenir de nos HLM. Pensons au regroupement des 480 petits offices annoncé par le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, et aux élections fédérales du 19 octobre qui nous débarasseront peut-être du gouvernement Harper et de son conservatisme.

Mais disons d'entrée de jeu que, contrairement aux craintes que nous exprimions l'an passé à pareille date, nous devons admettre avec soulagement que nos HLM ont été épargnés par les compressions de près de 4 milliards $ du gouvernement Couillard dans les dépenses publiques. Le 23 avril dernier, en étude des crédits de la SHQ, le ministre Moreau, a affirmé qu'il n'était pas dans ses intentions de remettre en cause la contribution financière des locataires qui est fixée à 25% de leur revenu. Aussi, après plus de peur que de mal et quelques mois de retard, les subventions accordées aux projets des associations dans le cadre d'ID²EM sont de retour avec 300 000 $ et la FLHLMQ a obtenu de la part de la SHQ une somme de 150 000 $ qui constitue une partie essentielle de son budget de fonctionnement.

Ce sont plutôt les requérants sur les listes d'attente qui ont vu leur chance d'habiter un logement social remplacée par des suppléments au loyer sur le marché privé (PSL) avec une baisse de 3000 à 1500 des logements construits en AccèsLogis et l'annonce de 1 000 unités de PSL en 2015 et de 1200 pour les quatre années suivantes.

1. La fin des conventions à Ottawa et les élections du 19 octobre 2015.

C'est à partir de cette année que les premières ententes arrivent à échéance et que le fédéral cesse de payer

pour la moitié du déficit de certains HLM. Pour le moment, la SHQ a annoncé qu'elle assumerait ce manque à gagner car il se limite à quelques dizaines d'unités de logements déconventionnés pour l'année 2015. Ce mouvement ira cependant en s'accélérant et, d'ici 2020, c'est 31 % de nos immeubles qui cesseront d'être financés par la SCHL, en raison de la fin des conventions. À terme, cela privera le Québec d'une somme de 100 millions $ versée annuellement par Ottawa. C'est donc un enjeu stratégique pour la survie des HLM que de convaincre le fédéral de revenir sur sa décision de ne plus financer les logements sociaux à l'échéance des ententes.

Le NPD a promis de réinvestir dans le logement s'il forme le prochain gouvernement. Le parti libéral de Justin Trudeau refuse de prendre un pareil engagement. C'est pourquoi le CA de la FLHLMQ soumet une proposition d'action au congrès qui demandera l'aide de toutes les associations et des CCR afin de demander à tous les candidat-e-s qui visiteront les HLM de prendre un engagement clair sur cette question.

Il est essentiel que nos HLM soient remis en état pendant

Bilan et perspectives (suite)

que le fédéral assume toujours la moitié de la facture. Pour ce faire, il faut absolument obtenir que la SHQ et la SCHL s'entendent pour investir au moins 300 millions $ par année pour les prochains 10 ans. Fait positif, le ministre Pierre Moreau a annoncé que son gouvernement était prêt à investir annuellement 343 millions $, pour les cinq prochaines années, dans la rénovation des HLM du Québec si la SCHL est d'accord pour en assumer la moitié.

2. Le regroupement des offices doit être l'occasion de mettre en place une vraie structure de participation des locataires dans tous les offices du Québec.

L'an passé, nous écrivions dans notre rapport au 14e congrès «qu'il était temps de mettre fin à l'amateurisme dans la gestion des HLM en mettant en place des offices régionaux comme à l'ORH Lac-des-Deux-Montagnes où un comité consultatif de résidants (CCR) d'une quinzaine de locataires représentatifs de tous les immeubles répartis dans six villes est à l'oeuvre pour travailler en collaboration avec la direction et le conseil d'administration de l'ORH .» C'est dans cet esprit que la FLHLMQ a formulé des propositions pour améliorer la gestion des HLM lors des consultations de la Commission de révision permanente des programmes mise en place par le gouvernement du Québec et lors de nos rencontres avec la SHQ.

Le ministre Moreau, a annoncé lors du congrès des offices que ces derniers allaient être regroupés afin d'avoir du personnel à temps complet pour être plus efficaces et donner de meilleurs services aux locataires et aux requérants. Le regroupement se fera vraisemblablement sur la base des municipalités régionales de comtés (MRC), à moins que les offices ne fassent d'autres propositions dans certains cas particuliers. On parle d'une possibilité de 87 offices dans les MRC et de 14 offices dans les villes-centres en remplacement des 537 offices actuels.

Si on veut que cette centaine de nouveaux offices se construisent pour améliorer les services aux locataires, il sera essentiel que les locataires soient impliqués dès le départ dans leur processus de création. Pour notre fédération, l'enjeu fondamental sera donc de donner vie dans tous les nouveaux offices à l'article 58.4 de la *Loi de la Société d'habitation du Québec* qui prévoit que les offices ont l'obligation de mettre en place un comité consultatif de résidant-e-s (CCR). Même si cette obligation légale existe depuis plus de 10 ans, seulement 52 % des offices ont créé un CCR. Nous avons donc l'opportunité de faire en sorte que tous les locataires des logements administrés par les offices puissent enfin bénéficier d'un espace démocratique et efficace pour se faire entendre.

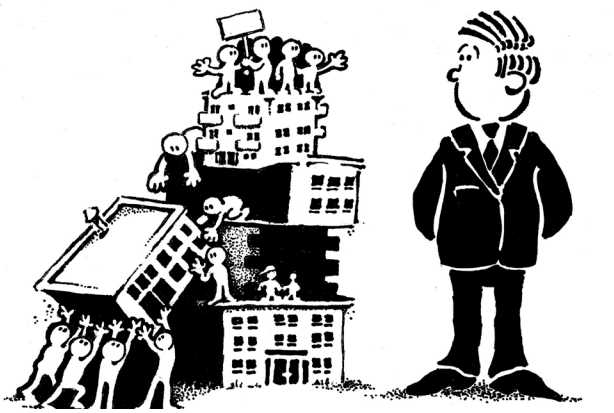

À cette fin, le CA de la FLHLMQ soumet au congrès une proposition à l'effet de travailler en priorité au cours de la prochaine année à mettre en place des CCR dans tous les nouveaux offices et de veiller à l'élection des locataires sur le CA des nouveaux offices.

3. L'implication des locataires dans l'entretien des HLM est possible et désirée par une majorité de résidant-e-s.

Avec le fédéral qui risque de se retirer du financement des HLM et la volonté du gouvernement Couillard de réduire ses dépenses dans les programmes sociaux, la FLHLMQ est consciente qu'il faut réfléchir aux moyens de diminuer les coûts de gestion de nos immeubles car sinon, tôt ou tard, le caractère à prix modique de nos loyers sera menacé.

C'est pourquoi le CA de la FLHLMQ a formulé l'idée que les locataires pourraient, sur une base volontaire et rémunérée, participer à l'entretien des immeubles et que nous avons mis de l'avant les exemples de la coopérative de solidarité des locataires de HLM de Drummondville et de

Bilan et perspectives (suite)

Multi-Boulot de Trois-Rivières.

La SHQ dépense chaque année près de 70 M $ en entretien des HLM et il y aurait moyen de faire des économies tout en améliorant le sort des locataires les plus pauvres qui seraient heureux de se valoriser par un travail de quelques heures par semaine. Un sondage sur notre site internet indique que 76 % des locataires sont d'accord pour que les locataires participent à l'entretien des immeubles moyennant une rétribution.

Nous pensons que l'occasion est belle avec la formation prochaine des nouveaux offices de demander que la SHQ donne l'orientation claire aux offices de transférer un maximum d'entretien et de conciergerie vers les locataires comme cela se fait déjà en Wallonie et en France et, ici même, à Drummondville et à Trois-Rivières. C'est pourquoi le CA de la FLHLMQ soumet au congrès une proposition à l'effet que nous prônions l'implication des locataires dans l'entretien sur une base volontaire et rémunérée.

4. Faire reconnaître les droits des locataires des autres logements administrés par les offices.

Pour donner suite à la décision de notre 13e congrès d'inclure dans nos rangs les locataires des nouveaux logements administrés par les offices dans le cadre de programmes comme AccèsLogis et Logement Abordable, le CA de la FLHLMQ a formé un comité de travail provincial composé de sept locataires issus de ce secteur qui ont travaillé pendant plusieurs mois à discuter de leur situation et de leurs besoins.

Nous avons aussi appris des efforts des locataires du Mont-Bleu à Gatineau qui veulent limiter les hausses de loyer successives dont ils et elles sont victimes en raison des rénovations dans leurs immeubles qui doivent s'autofinancer. Et de l'expérience des locataires de Montréal qui veulent faire fonctionner un CCR du logement abordable pour les 2000 logements de ce secteur.

Le comité a produit les recommandations suivantes:

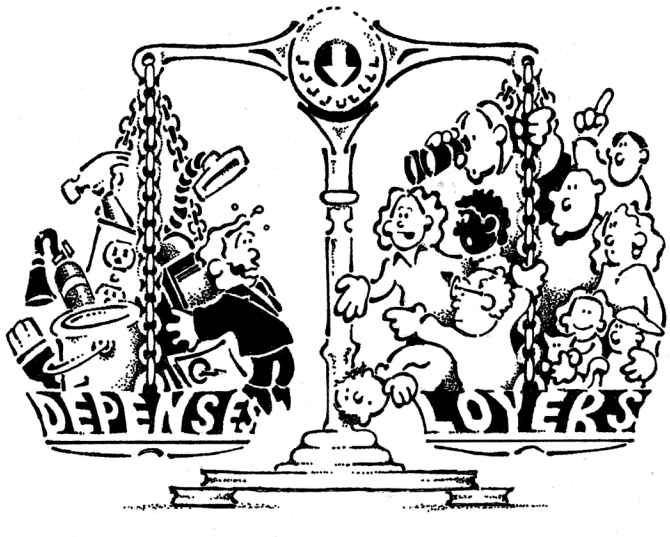

A) Que la FLHLMQ revendique que les normes des programmes LAQ/ACL soient modifiées pour prévoir un poste budgétaire de 17 $ pour la mise en place d'associations de locataires dans les offices et les OBNL.

Que la FLHLMQ revendique que les offices ayant des LAQ/ACL soient dans l'obligation de remanier leur budget afin d'inclure le 17 $ dans leur budget d'opération de chacun de leurs immeubles, et ce sans augmentation de loyer, pour favoriser ainsi la mise en place et le fonctionnement d'associations de locataires.

B) Conformément à la directive sur la participation des locataires émise par la SHQ pour le programme HLM, section 3, sujet 3, page 3, que les associations des autres logements administrés par les offices aient accès aux différents documents budgétaires concernant leurs habitations et soient consultées annuellement pendant le processus qui précède l'approbation du budget.

C) Que la FLHLMQ demande au ministre des Affaires municipales de modifier la *Loi de la SHQ* afin d'inclure officiellement un 3e poste de locataire élu par les locataires du secteur abordable lorsque des offices en administrent.

Parce qu'il approuve ces recommandations, le CA de la FLHLMQ soumet au congrès une proposition afin de revendiquer une directive plus précise de la SHQ pour reconnaître et financer les associations de locataires de ce secteur.

Bilan et perspectives (suite)

5. La campagne J'AIME MON VOISIN se poursuit à travers le Québec.

Depuis notre 13e congrès où nous avons adopté une orientation précise pour atténuer les conflits entre locataires dans les HLM et que nous avons lancé la campagne J'AIME MON VOISIN, les actions avec affiche, macaron et charte de bon voisinage se poursuivent un peu partout à travers le Québec.

Les associations utilisent avec enthousiasme le matériel prônant l'adoption volontaire des règles de bon voisinage, comme le démontre la diffusion de notre charte dans les HLM des Iles-de-la-Madeleine. De plus, des animations ont eu lieu dans plusieurs régions en collaboration avec les organismes de justice alternative afin de promouvoir les activités de prévention des conflits et de la médiation entre locataires. Ainsi des assemblées ont eu lieu à Pont-Rouge, Longueuil, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Terrebonne, Québec, Montréal, Magog, Sherbrooke, Amqui, Rimouski et Matane.

La FLHLMQ veut continuer à étendre les activités de cette campagne qui permet aux associations de locataires et aux CCR de jouer un rôle actif dans la prévention des conflits et aux locataires de mieux savoir comment réagir dans leurs rapports avec leurs voisins et voisines.

6. L'assurance à prix modique pour les locataires.

Suite à une enquête de la FLHLMQ démontrant que certains offices exigeaient que les locataires possèdent une assurance responsabilité civile pour être admissible à un HLM, le PDG de la SHQ, Michel Gagnon, nous a écrit, le 10 avril dernier, pour nous remercier de lui avoir signalé le problème et pour nous aviser que la SHQ avait effectué un rappel dilligent auprès des organismes concernés puisque le règlement actuel ne prévoit pas une telle obligation.

Il est bon de rappeler que la FLHLMQ a tenté au cours des dernières années de trouver une solution alternative à ce problème en essayant de mettre en place une police d'assurances à coût modique et sans discrimination aucune. Malheureusement, nos efforts et ceux de nos partenaires n'ont pu être menés à terme et, jusqu'à preuve du contraire, le gouvernement semble maintenant avoir d'autres priorités.

7. Les autres services et activités de la FLHLMQ.

La FLHLMQ a répondu à près de 2 400 appels de locataires sur notre ligne 1-800 durant l'année, maintenu à jour notre site web au www.flhlmq.com qui est visité par plus de deux cent personnes chaque jour, inauguré son infolettre distribuée chaque mois à près de 600 personnes et produit quatre numéros du bulletin de la fédération.

La fédération a assuré une présence régulière auprès de nombreux CCR et associations qui en ont fait la demande à travers le Québec en participant à 117 rencontres durant l'année. Nous avons notamment mis en place de nouvelles associations ou CCR à Cabano, Terrebonne, Ste-Agathe-des-Monts, Vaudreuil-Dorion, Châteauguay et Ste-Marie-Salomé. Nous avons participé à des dizaines d'assemblées générales à la demande des associations de locataires. Parmi les sujets qui ont préoccupé nos associations, mentionnons les problèmes de démocratie, quelques cas de fraude, des référendums sur les animaux, l'ingérence ou le refus de collaborer de certains offices, la bataille pour la gestion des salles communautaires, comment mettre en place les accroches portes UN VOISIN VEILLE SUR VOUS, etc..

La FLHLMQ a accompagné les locataires du CCR du Lac-des-Deux-Montagnes dans leurs démarches pour faire un bilan des services offerts par leur ORH et supporter les efforts des locataires de Châteauguay et de Vaudreuil-Dorion qui luttaient pour de meilleurs rapports avec la direction de leur office.

En octobre 2014, nous avons incité nos associations et CCR à participer à la semaine de réduction des déchets en collaboration avec les offices et la SHQ. Selon un sondage réalisé auprès de nos membres, 28 % des associations et CCR ont participé à cette activité.

Bilan et perspectives (suite)

La FLHLMQ a aussi représenté l'ensemble des locataires de HLM dans différents lieux importants, notamment auprès de la Commission de révision permanente des programmes, de la SHQ, de la SCHL, à la Table de concertation sur les HLM publics, au Fonds québécois en habitation communautaire, au jury d'ID²EM, au FRAPRU et à l'Union internationale des locataires.

Jean Crépeau, Madeleine Drapeau, le PDG de la SHQ, MIchel Gagnon, la VP de la SHQ, LIse Guillemette et Sylvain Labrecque.

Finalement, en collaboration avec l'équipe de chercheur-e-s réunie autour du professeur Paul Morin, nous avons tenu un colloque le 4 juin dernier sur le savoir des familles en HLM. Ce colloque avait pour but de mettre en valeur l'expérience de ceux et celles qui se dévouent au quotidien pour leurs voisins et voisines.

8. En guise de conclusion

Ce travail a été rendu possible grâce à la précieuse contribution des locataires de toutes les régions que vous avez élu au conseil d'administration de la FLHLMQ. Ces locataires se sont réunis à quatre reprises pour décider des orientations collectives et des priorités de travail. Nous devons aussi souligner la contribution de quatre bénévoles qui aident grandement notre petite équipe composée de deux employés.

À l'approche des deux rendez-vous, peut être historiques, qui se présenteront à nous avec les élections fédérales et le regroupement des HLM au Québec en une centaine d'offices, il est essentiel de rappeler que la force de la FLHLMQ repose sur la mobilisation de chacune de ses associations et de chacun de ses CCR. C'est un bon défi qui nous attend et nous comptons sur vous tous et toutes pour le relever avec succès.

Soirée musicale du vendredi soir!

À compter de19h30 au Grand Salon

Tout ne doit pas être que travail dans la vie! Le vendredi soir, tous les congressistes sont invités, dans le Grand Salon, à participer à une **soirée musicale** animée par M. Yvan Saint-Gelais et sa compagne. Une consommation vous sera offerte par la FLHLMQ à cette occasion.

D'autres préféreront peut-être profiter de leur passage dans la vieille capitale pour aller se **balader dans le Vieux Québec**.

Les autobus du Réseau de transport de la Capitale # 800 et # 801 vous prennent en face du Pavillon Desjardins et vous déposent au coeur du Vieux-Québec, Place d'Youville, d'où la rue St-Jean, le Château Frontenac, la Terrasse Dufferin et tous les autres attraits de la vieille ville sont à votre portée.

Pour revenir, les mêmes bus vous reprennent Place d'Youville pour rentrer à l'Université. Afin de vous faciliter la chose, la FLHLMQ vous offre gratuitement un passage aller-retour.

Contactez simplement des employé-e-s de la FLHLMQ sur place pour avoir vos billets d'autobus.

Les périodes de remboursement durant le congrès (devant le Grand Salon):

Vendredi, de 12h30 à 13h15: Abitibi-Témiscamingue, Bas-St-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Gaspésie, Lanaudière et Montérégie.

Vendredi, de 18h00 à 19h00: Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides, Laval et Mauricie.

Samedi, de 12h30 à 13h15: Montréal, Outaouais et Saguenay-Lac-St-Jean.

Les bénévoles et employé-e-s de la FLHLMQ

Jean Crépeau, Élisabeth Pham et son fils Anthony, Robert Pilon, Monik Desjardins,Geneviève Rey-Lescure, Marie Jalbert et André Giroux.

Annonce du ministre Moreau

Les offices vont bientôt devoir se regrouper !

Devant les 500 gestionnaires réunis au congrès du ROHQ, le 24 avril, le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, a affirmé sa volonté de procéder au regroupement des offices dans un proche avenir. Tout en indiquant la possibilité de regrouper les offices sur la base des 87 MRC et des 14 villes-centre, il s'est dit ouvert à recevoir des propositions du milieu sur les meilleures façons de procéder. Il a de plus annoncé qu'il financerait à raison de 300 000 $ les initiatives des locataires dans le cadre d'IDEM. Québec est aussi prêt, si la SCHL est d'accord, à investir 343 M $ annuellement pour la rénovation de nos HLM au cours des cinq prochaines années.

La FLHLMQ accueille avec enthousiasme les scénarios de regroupement des offices à l'étude à la SHQ

Le 15 avril 2015 a eu lieu une première rencontre de travail entre la SHQ et les membres de l'exécutif de la FLHLMQ afin de discuter des différents scénarios de regroupement des offices présentement à l'étude. Pour notre fédération, il s'agit d'un enjeu important car, depuis 2001, plusieurs de nos congrès ont appelé à mieux structurer le réseau des offices afin d'offrir de meilleurs services aux locataires.

Dans le contexte où le gouvernement révise ses structures de gestion afin d'améliorer les performances des réseaux, la SHQ est à produire un rapport visant à faire des recommandations au ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, pour la fin juin.

La FLHLMQ partage les constats réalisés par la SHQ sur la nécessité de consolider et de professionnaliser davantage la gestion du logement public sur la base des municipalités régionales de comté (MRC) ou des régions. Notre fédération voit beaucoup d'éléments positifs dans des propositions permettant aux offices de disposer de personnel à temps plein qui pourra assumer pleinement toutes les responsabilités entourant la gestion et le développement des HLM mais aussi des projets de développement social et communautaire.

Loin de craindre les regroupements, l'exécutif de la FLHLMQ a donné comme exemple le regroupement de plus de 100 offices en 2002 et l'amélioration des services qui en a résulté pour ceux et celles qui habitaient dans de petits offices. Nous avons aussi témoigné de l'expérience de l'Office régional du Lac-des-Deux-Montagnes qui a permis une plus grande disponibilité et efficacité des employés attitrés à des fonctions précises et la mise en place d'un partenariat véritable avec les locataires des six municipalités réunies au sein d'un comité consultatif des résidants.

L'exécutif de la FLHLMQ a assuré la SHQ de sa collaboration dans les efforts qui sont faits pour améliorer le réseau des HLM et a insisté sur l'importance d'impliquer les locataires dans cette démarche tant sur le plan local, régional que national pour en garantir le succès.

Une coopérative de locataires pour l'entretien de nos HLM

Depuis novembre 2006, il existe dans les HLM de Drummondville une coopérative de solidarité appelée «La clef du succès». Initialement, elle avait pour objectif de confier à des locataires des travaux d'entretien des aires communes ainsi que le déneigement des allées piétonnières dans 18 immeubles, dont 2 bâtiments comprenant 100 logements, destinés aux personnes âgées. Aujourd'hui, la coopérative compte 13 locataires de l'office parmi ses membres et peut se vanter d'être responsable des 32 immeubles administrés par l'office.

Selon la présidente de la coop, Marie-Josée Paquin, «la majorité de ses membres ont 61 ans et plus, vivent seuls et sont prestataires de l'aide sociale. La coopérative leur permet donc de bénéficier d'une nouvelle source de revenu non négligeable. En outre, pour deux des membres de la coop, cette allocation représente même leur principale source de revenu, ce qui a permis à l'un d'entre eux de cesser d'être prestataire de l'aide sociale». Les membres travailleurs sont payés à forfait, ce qui leur donne la possibilité de choisir l'horaire qui leur convient ainsi que la vitesse d'exécution. «La seule exigence qu'ils doivent respecter demeure l'accomplissement d'un travail bien fait» de dire Mme Paquin. Les autres locataires semblent également apprécier puisqu'ils sont plus nombreux à respecter le travail réalisé par les membres de la coopérative. Celle-ci a également commencé à ouvrir ses rangs à d'autres citoyens de la municipalité.

Il est donc possible d'étendre cette brillante initiative à d'autres grandes villes si le gouvernement du Québec veut bien supporter cette démarche que la FLHLMQ a suggéré à la SHQ et à la Commission permanente de révision des programmes.

Les retombées positives chez nos travailleurs :

- L'amélioration de l'estime personnelle
- Amélioration de la condition économique
- Amélioration de la santé (par un travail physique)
- Une intégration progressive et à leur rythme (les membres travailleurs sont payés à forfait et cela leur permet de choisir la journée et l'heure qui leur conviennent, ainsi que la vitesse d'exécution, la seule exigence demeurant le travail accompli et bien fait.
- Plus grande responsabilisation des locataires dans l'amélioration de la qualité de l'environnement : ils porteraient davantage attention, semble-t-il, puisque c'est un autre locataire qui fait l'entretien.

Comment va la participation des locataires dans les HLM du Québec ?

Présentation du président de la FLHLMQ, Sylvain Labrecque

1. Il existe aujourd'hui environ 400 associations de locataires et plus de 1000 locataires participent au conseil d'administration des offices. Depuis 2002, la Loi sur la Société d'habitation du Québec contient des dispositions très claires visant à encourager les locataires à s'impliquer à différents niveaux dans leur HLM.

• Article 58.2: « tout locataire de logements d'habitation administrés par un office a le droit de faire partie d'une association de locataires. De plus, tout locataire a le droit de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration».

• Article 58.4: Obligation pour tous les offices de mettre en place un comité consultatif de résidant-e-s (CCR) formé des associations de résidant-e-s et des locataires administrateurs de l'office.

• Article 57.1: Droit reconnu aux locataires de tenir une assemblée pour élire les deux représentant-e-s des locataires au conseil d'administration des offices à tous les trois ans. Ceux-ci doivent également siéger au CCR.

Ces dispositions législatives ont été acquises grâce aux efforts de la FLHLMQ qui, depuis 1993, a mené une lutte pour obtenir la reconnaissance des droits des associations de locataires dans les HLM de tout le Québec. Une grande manifestation de 700 locataires devant l'Assemblée nationale a constitué un des faits marquants de cette bataille.

2. Un rapport d'évaluation du programme HLM, produit en 2012 par la SHQ et un sondage réalisé par notre fédération auprès de 190 associations en 2015, nous permettent de faire les constatations suivantes :

• Dix ans après l'adoption de la Loi de la SHQ obligeant tous les offices à créer un comité consultatif, 84 % des offices de plus de 100 logements se conforment à leur obligation légale alors que seulement 47 % des offices de moins de 100 logements respectent cette obligation.

• Il est encourageant de voir qu'il existe, dans 200 à 250 offices, une participation bien réelle des locataires. Elle se manifeste par le dialogue sur des questions concrètes comme les travaux majeurs et les règles de vie mais aussi par des projets menés en commun que ce soit pour améliorer des règlements ou des actions sociales.

• Ce portrait presque idyllique dans près de la moitié des offices du Québec doit cependant être nuancé par le fait que seulement 37 % des associations et CCR considèrent être consultés pour de vrai, c'est-à-dire que leurs avis peuvent influencer les décisions de leur office alors que 63 % affirment que l'office ne les consulte que pour la forme ou pour les informer de décisions déjà prises.

• Des CCR ont réglé ce problème en établissant, à chaque début d'année, un plan de travail où ils et elles définissent clairement leurs attentes et les sujets prioritaires sur lesquels le CCR souhaite travailler avec l'office. Il est ensuite possible de se concerter avec l'office pour établir un calendrier commun qui précisera quand et comment les choses seront faites en terme d'accès à l'information, de consultation et de projets en commun. On prend l'habitude de convenir d'un plan de concertation annuel entre le CCR et l'office.

3. Sur le terrain, au quotidien, plusieurs éléments importants pour stimuler la participation des locataires:

• L'accès en continu aux informations : Même si SAVOIR c'est POUVOIR, elles sont très peu nombreuses les associations ou CCR qui reçoivent régulièrement les documents en provenance du CA de leur office (pv, budget, rapports, politiques, etc). Privés d'informations régulières, il devient difficile pour eux de suivre l'actualité de son office et de se forger une opinion pour émettre des avis utiles et pertinents.

• La communication directe entre la direction et les représentant-e-s élu-e-s de l'association ou du CCR sur les problèmes de gestion au quotidien est probablement la forme de concertation la plus simple et souvent la plus efficace. Cet accès privilégié à la direction permet un dialogue simple qui conduit souvent à des prises de décisions rapides et éclairées pour résoudre bien des petits problèmes de la vie quotidienne.

• La consultation statutaire sur le budget, le RAM et les règlements touchant les locataires et les projets concernant la vie communautaire : Rares sont les offices ou les CCR qui ont pris le réflexe annuel de planifier à l'avance la consultation des locataires sur les enjeux les concernant avant qu'ils et elles puissent bien s'y préparer. C'est souvent soit oublié ou réalisé à la dernière minute, ce qui sape la motivation des locataires.

• Le partenariat dans des projets communs : revoir dans un comité de travail conjoint les règlements de transfert ou d'immeuble, travailler ensemble dans un comité sur la sécurité ou l'aménagement des cours, élaborer ensemble un projet communautaire ou une demande ID²EM, tenir ensemble un référendum ou un sondage, etc. Ce travail en commun a la grande qualité de mettre sur le même pied l'expertise des locataires et du personnel de l'office dans la recherche de solutions communes.

• La délégation effective du pouvoir vers les associations pour leur permettre d'assurer la gestion des salles ou des équipements communautaires ou des projets plus élaborés, comme des petits déjeuners, de l'aide au devoir, des jardins, des cuisines collectives, etc.. Cette délégation de pouvoir peut également s'accompagner des moyens et des ressources humaines pour ce faire. Ainsi des offices comme Montréal, Longueuil, Saguenay et Sorel ont réussi à obtenir que des associations de locataires obtiennent du financement pour engager un coordonnateur ou une coordonnatrice afin de mieux structurer les efforts des locataires.

4. Pour compléter le portrait, il faut aussi s'intéresser à la dynamique qui existe ou qui n'existe pas entre les associations et les CCR et les deux locataires élu-e-s au conseil d'administration des offices. Encore aujourd'hui, beaucoup se font dire que leur devoir de loyauté à titre d'administrateur exige qu'ils et elles deviennent muets comme des carpes dans leur rapport avec les autres locataires. Les deux locataires au CA de l'office ont un rôle important à jouer pour faire circuler l'information du CA vers le CCR et du CCR vers le CA de l'Office. Cela permet de bien réfléchir et de bien documenter les problèmes en se mettant à plusieurs mais aussi de mettre à contribution les locataires en les plaçant résolument en mode solution par rapport aux problèmes qu'ils et elles soulèvent.

5. La construction de près de 6000 nouveaux logements sociaux par une cinquantaine d'offices, depuis 2002, grâce aux programmes ACL et LAQ, a entraîné l'arrivée d'une nouvelle catégorie de locataires qui, au moins pour la moitié, paie pour se loger beaucoup plus cher que dans les HLM. Plusieurs associations et CCR ont déjà intégré ces nouveaux locataires dans leurs rangs ce qui amène un nouveau dynamisme de la part de locataires qui n'ont pas l'impression de vivre de la charité et qui n'ont pas peur d'exiger d'en avoir pour leur argent. Avec la fin des conventions d'exploitation des HLM par le gouvernement fédéral, il n'est pas exclu que les HLM ressemblent de plus en plus aux autres logements sociaux qui doivent s'autofinancer. Il n'est donc pas mauvais de pouvoir compter dans nos rangs sur l'expérience des locataires du logement abordable et des AccèsLogis qui se mobilisent pour être véritablement consultés afin d'exercer un contrôle sur les prévisions de dépenses et les hausses de loyers prévisibles dans leurs immeubles.

6. L'implication des locataires dans l'entretien de leurs immeubles peut également apporter une nouvelle dimension à la participation des locataires. Ces actions sont intéressantes car elles permettent aux locataires et à leurs associations d'élargir les services directs donnés aux locataires pour améliorer leur qualité de vie. C'est un gros défi mais certaines associations en seraient capables si elles disposaient d'un peu d'aide.

7. Dans l'avenir immédiat, avec le projet du ministre des Affaires municipales de regrouper les 537 offices en un réseau plus professionnel d'une centaine d'offices et de revoir les programmes en habitation, il y a une conjoncture favorable qui peut nous permettre de faire avancer de façon importante la participation des locataires. Dans ce but, la FLHLMQ envisage d'orienter son travail autour des cinq perspectives suivantes:

- Prendre en charge la mise en place des CCR dans tous les nouveaux offices régionaux afin d'en faire des instances les plus représentatives possibles de l'ensemble des locataires ainsi regroupés.

- Proposer des formations aux nouveaux CCR et aux représentant-e-s des locataires sur le CA des nouveaux offices pour qu'ils puissent utiliser efficacement l'espace démocratique qui sera à leur disposition en s'inspirant des pratiques des CCR qui ont réussi à installer un partenariat véritable, notamment par l'adoption d'un plan de concertation annuel.

- Favoriser l'intégration des locataires des autres logements sociaux gérés par les offices au sein des associations et des CCR et obtenir pour eux un droit de regard réel sur les dépenses et la fixation des hausses de loyer.

- Mettre fin à l'injustice qui existe dans l'entente sur le soutien communautaire en HLM et qui prive les associations de locataires de la possibilité d'engager des ressources humaines qui leur permettraient d'être mieux structurées et capables d'assumer plus de responsabilités.

- Faire la promotion du transfert sur une base volontaire et rémunérée d'un maximum de tâches d'entretien et de conciergerie vers les locataires et leurs associations.

Face à des offices mieux structurés, ces mesures permettront aux locataires d'être eux aussi mieux structurés et capables d'assumer plus de pouvoir au sein de leur office.

Saviez-vous que...

Depuis 2000, plus de 700 offices d'habitation en France ont l'obligation de produire un plan de concertation locative en partenariat avec les administrateurs élus par les locataires et les associations de locataires. Ces plans doivent préciser les modalités pratiques de consultation et prévoir des moyens matériels et financiers à mettre à la disposition des locataires à l'intérieur des conseils de concertation locative (CCL).

Une étude, réalisée en 2005 par l'Union sociale pour l'habitat (le regroupement des offices en France) indique que les CCL sont actifs dans une majorité d'organismes ayant trouvé des modalités de coopération et un rythme de travail assez réguliers. 20 % d'entre eux se réunissent 4 à 5 fois par année et 75 % se réunissent au moins deux fois l'an. Parmi les principaux sujets abordés par les CCL, notons par ordre d'importance : l'entretien courant, la tranquillité, le service de proximité, les charges locatives, la vie collective et la qualité des services rendus. Plus de la moitié des offices jugent que les réflexions menées aboutissent à des mesures concrètes et à des améliorations.

Ces plans de concertations pourraient-ils être utiles à nos CCR au Québec ? Nous verrons ce qu'en pense le président de la Confédération nationale du logement, Eddie Jacquemart.

À quel échelon se situe votre association ou votre CCR dans l'échelle de la participation ?

En 1969, une sociologue du nom de Sherry Arnstein a produit un sondage afin de mesurer le pouvoir réel des citoyens. Avec les membres de votre comité, faites l'exercice de voir où vous vous situez dans les 8 échelons de la participation et communiquez-nous vos résultats.

NON PARTICIPATION

1. MANIPULATION

Information biaisée utilisée pour soi-disant «éduquer» les locataires en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans un processus qu'ils ne maîtrisent en aucune façon.

2. THÉRAPIE

Traitement à la pièce des problèmes rencontrés par les locataires, sans aborder les vrais enjeux.

COOPÉRATION SYMBOLIQUE

3. INFORMATION

Les locataires reçoivent une vraie information sur les projets en cours mais ne peuvent pas donner leur avis. Ils sont mis devant des faits accomplis.

4. CONSULTATION

Des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux locataires d'exprimer leur opinion sur les changements prévus mais, règle générale, l'office ne tient aucunement compte de leur avis.

5. CONCERTATION

Lors des consultations, les locataires constatent qu'ils peuvent influencer la réalisation des projets car leurs idées sont prises en considération dans les décisions finales.

POUVOIR EFFECTIF DES CITOYENS

6. PARTENARIAT

La prise de décision résulte d'une négociation entre l'office et les associations de locataires ou CCR, par exemple par des comités de travail conjoints.

7. DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'office délègue à l'association ou au CCR le pouvoir de décider et de réaliser des actions ou des politiques, par exemple la gestion de la salle ou des jardins communautaires.

8. CONTRÔLE CITOYEN

Une association ou CCR gère de manière autonome un équipement, un programme, une politique ou un budget, par exemple la tenue de référendum sur la présence des animaux.

Comment financer vos projets ?

17 $ par logement par année

Lorsque les locataires sont formés en association, l'office d'habitation (OH) est obligé de verser la subvention de fonctionnement annuelle de 17 $/ année/ logement.

Dépendamment du montant à verser, il se peut que l'OH fasse le paiement en deux versements. La subvention peut être réduite à 16,50 $ car l'office peut retenir 0,50 $ pour payer une assurance provinciale couvrant la responsabilité civile de l'association.

15 $ par logement par année pour les activités sociales

Depuis février 2009, le remboursement de la TPS est remplacé par un montant de 37 $ par logement réparti comme suit :

- 15 $ par logement pour les activités sociales;
- 22 $ par logement pour le soutien communautaire.

Dans le cas des 15 $ accordés aux offices pour les activités sociales, la SHQ indique que ce montant peut être utilisé directement par l'office pour l'achat de matériel et pour le financement d'activités ou être transféré, en partie ou en totalité, aux associations de locataires afin de bonifier leurs subventions.

Les 22 $, quant à eux, doivent servir à financer des ressources humaines pour améliorer la vie des locataires.

Plusieurs offices ont déjà voté des résolutions à l'effet de remettre les 15 $ aux associations afin qu'elles s'en servent pour financer leurs activités ou acheter les équipements communautaires qu'elles jugent nécessaires. Les associations reçoivent alors :
17 $ + 15 $ = 32 $.

Saisissez vos représentant-e-s des locataires afin qu'ils s'assurent que le conseil d'administration discute et prenne une décision sur cet enjeu.

Subvention discrétionnaire du député ou don de la caisse populaire

Tous les députés, provinciaux, possèdent une enveloppe discrétionnaire dans laquelle ils peuvent piger pour financer les associations de locataires. De la même manière, toutes les caisses populaires ont un fonds qui peut soutenir les organismes comme les associations de locataires.

ID^{2}EM

L'Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID^{2}EM) soutient financièrement la réalisation de projets ponctuels d'action communautaire axés sur le développement durable qui s'adressent à toute personne vivant en HLM.

ID^{2}EM possède un budget total de 300 000 $. Le jury qui recommandera les subventions octroyées sera notamment composé de la FLHLMQ, du ROHQ et de la SHQ.

La date limite de dépôt des projets sera le 15 juin prochain.

N'hésitez pas a appeler à la FLHLMQ pour avoir de l'aide lors de la rédaction de votre projet.

Nouveaux horizons pour les aînés

Nouveaux Horizons est un programme fédéral qui permet aux organismes de préparer des demandes de subvention allant jusqu'à 25 000 $. D'une année à l'autre, le genre de projets financés peut varier dépendamment des orientations gouvernementales du moment. Il est parfois possible de financer de l'équipement. Plus d'informations: http://www.edsc.gc.ca/fra/aines/financement/index.shtml

Comment éviter les fraudes ?

Chaque année, un petit nombre d'associations sont victimes de fraude. Le vieil adage voulant «que l'occasion fait le larron » est vrai dans les HLM comme dans tous les autres organismes bénévoles. C'est pourquoi il est important d'adopter des règles élémentaires de prudence afin de ne pas tenter le diable:

• Le trésorier ou la trésorière doit être une personne fiable qui ne cumule pas d'autres fonctions;

• Manipuler l'argent des bingos et des autres activités en présence d'un témoin et tenir un registre de ces revenus;

• Avoir des factures pour chacune des dépenses effectuées;

• Pas plus de 100 $ dans la petite caisse et la renflouer seulement sur présentation de factures équivalentes;

• Avoir des chèques avec deux signatures et éviter que deux membres d'un même ménage soient signataires des chèques;

• Demander des rapports réguliers (aux 3 mois) des revenus et des dépenses;

• Afficher les rapports financiers au babillard et être le plus transparent possible (ouvrir vos livres à vos locataires);

• Nommer un vérificateur interne lors de votre assemblée générale. Cette personne de confiance qui n'est pas membre du comité des locataires viendra regarder toutes les factures et pourra témoigner lors de l'assemblée générale que le bilan présenté par le trésorier est bien conforme à la réalité.

Dans la majorité des cas, les problèmes proviennent du fait qu'on ne tient pas un registre détaillé des revenus versés par les locataires (bingo, repas, sorties, liqueurs, etc.) ou d'une mauvaise gestion de la petite caisse où les revenus et les dépenses sont mélangés.

Prévisions budgétaires et dépenses extraordinaires

Pour la propre protection des locataires élus dans les associations, il est essentiel de faire adopter, chaque année, des prévisions budgétaires par vos membres en assemblée générale. Ainsi, les grosses dépenses auront été approuvées par vos locataires et personne ne pourra vous reprocher d'avoir fait ces dépenses. De même, si vous voulez vendre ou vous débarrasser de biens appartenant à vos membres.

Si une fraude survient...

Dans les cas de fraudes, notre expérience nous démontre qu'il est pratiquement inutile de poursuivre les voleurs en justice. Par contre, lors d'une assemblée générale, on peut faire adopter une proposition leur enlevant leur statut de membre. Ainsi, ils ou elles ne pourront plus participer aux activités ni se refaire élire au CA de l'association. On peut aussi et surtout tirer collectivement des leçons de ce qui est arrivé afin d'éviter de commettre les mêmes erreurs une deuxième fois.

Un office d'habitation est également en droit de refuser de reconnaître et de verser la subvention de fonctionnement (17 $ par année/par logement) à une association dont les dirigeants ou dirigeantes n'auraient pas bien rempli leurs obligations l'année précédente.

Comme en matière de finances, il vaut beaucoup mieux prévenir que guérir, dites-vous que ce n'est pas manquer de confiance envers les autres bénévoles de votre association que d'établir des règles sécuritaires et transparentes de la gestion de l'argent de vos membres.

Les propositions soumises au congrès

Propositions formulées par le conseil d'administration de la FLHLMQ.

Aux élections fédérales du 19 octobre 2015

Que la FLHLMQ, avec l'aide de toutes les associations de locataires et des CCR, demande aux candidat-e-s qui visiteront les HLM lors des élections fédérales d'octobre 2015 de signer une lettre dans laquelle ils ou elles s'engageront à ne pas mettre fin au financement du logement social qui priverait le Québec d'au moins 100 M $ annuellement.

Aide-mémoire
Pour : _____
Contre : _____
Absten. : _____

Une structure démocratique pour tous les locataires

Que la FLHLMQ collabore à la formation des nouveaux offices régionaux d'habitations en veillant à la mise en place des comités consultatifs de résidant-e-s (CCR) et à l'élection des locataires au conseil d'administration de l'office.

Aide-mémoire
Pour : _____
Contre : _____
Absten. : _____

Des emplois pour les locataires

Que la FLHLMQ favorise la réduction des coûts de gestion et d'exploitation des HLM en prônant l'implication des locataires dans l'entretien de leurs immeubles sur une base volontaire et rémunérée.

Aide-mémoire
Pour : _____
Contre : _____
Absten. : _____

Pour les locataires du logement abordable

Afin de défendre les droits des locataires qui sont dans des immeubles de logements sociaux gérés par les offices mais qui ne sont pas des HLM (AccèsLogis, Logement abordable, etc.) que la FLHLMQ revendique: 1- la reconnaissance et le financement des associations de locataires; 2- la consultation réelle des locataires sur les prévisions budgétaires et les hausses de loyer; 3- l'obtention d'un 3ième poste de représentant des locataires qui leur serait réservé sur le CA des offices.

Aide-mémoire
Pour : _____
Contre : _____
Absten. : _____

Des gens fantastiques !

Des noms et des coordonnées à retenir.

Lexique

Le merveilleux monde des HLM est plein d'acronymes et d'expressions qui ne sont pas connus par la plupart des gens. Voici donc un petit aide-mémoire qui vous aidera, pendant ce congrès et régulièrement au cours de vos relations avec votre office, à vous y retrouver plus facilement!

ACL : AccèsLogis. Programme de construction de nouveaux logements par les OH et d'autres organismes depuis la fin des années 1990

ADOHQ : Association des directeurs d'offices d'habitation du Québec

CA : Conseil d'administration

CNL: Confédération nationale du logement en France

CCR : Comité consultatif des résidant-e-s

CS : Centre de service. Rôle assumé par le principal office d'une région pour soutenir les autres offices dans la mise au point de leur plan de travaux majeurs.

CSSS : Centre de santé et de services sociaux (*ancien CLSC)*

FQHC : Fonds québécois d'habitation communautaire

FLHLMQ : Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain

HLM : Habitation à loyer modique

ID²EM : Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation

LAQ : Logement abordable Québec. Programme qui a financé la construction de nouveaux logements sociaux de 2000 à 2010

OH/ORH : Office d'habitation/ Office régional d'habitation

PQI : Programme québécois d'infrastructure. Ce programme finance les travaux majeurs en HLM pour 4,2 milliards $ sur 15 ans.

ROHQ : Regroupement des offices d'habitation du Québec

SCHL : Société canadienne d'hypothèque et de logement

SHQ : Société d'habitation du Québec

TCHLMP : Table de concertation sur les HLM publics. C'est l'endroit où se rencontrent la FLHLMQ, le ROHQ, l'ADOHQ et la SHQ pour discuter des normes et de la gestion générale des HLM.

Plan du campus

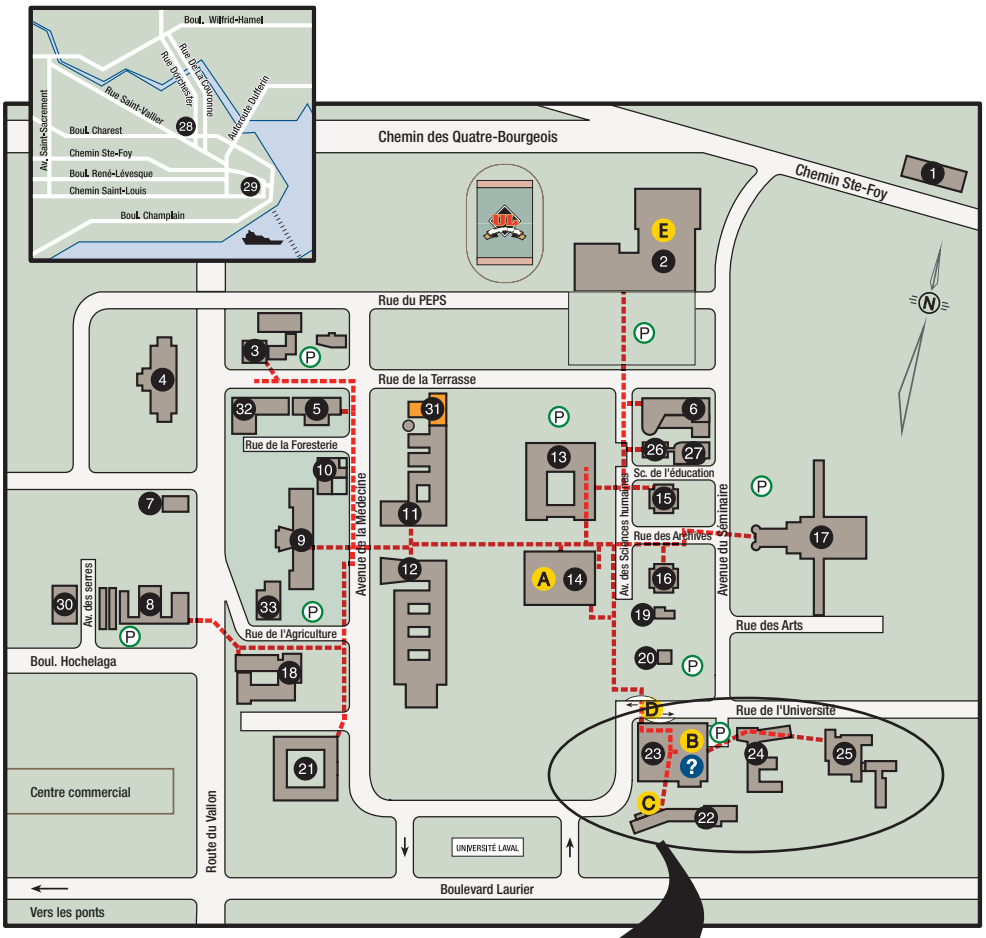

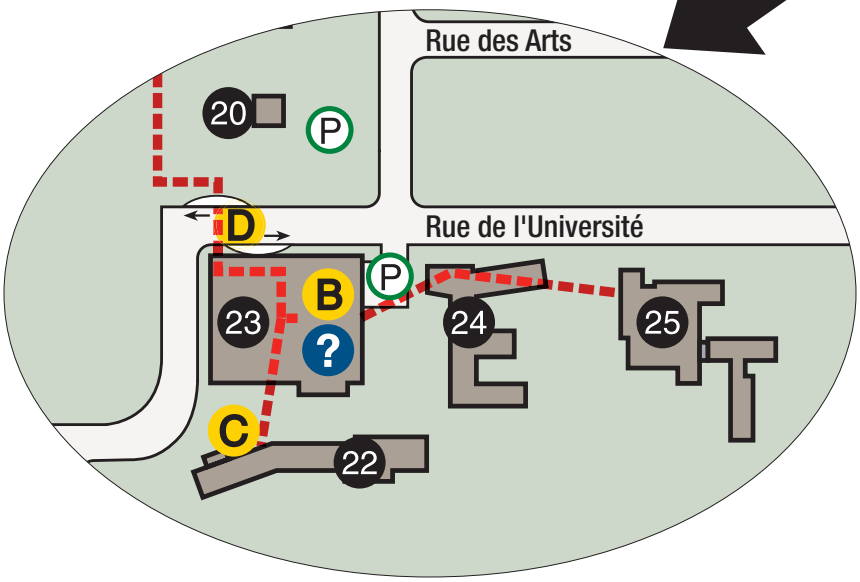

Toutes les salles de réunion et la cafétéria sont dans le pavillon Desjardins (no. 23 sur le plan).

Les chambres sont dans les pavillons

- #21 pavillon Agathe-Lacerte
- #22 pavillon Ernest-Lemieux
- #24 pavillon H.-Biermans-L.-Moraud
- #25 pavillon Alphonse-Marie-Parent

Fédération des locataires d'habitations
à loyer modique du Québec
Tél.: 1-800-566-9662
www.flhlmq.com